

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 19 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le seize mars deux mil vingt-six.

Étaient présents :

AUDRAIN Sabine
BEASSE-EGU Aristide
BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
BREBION Daniel
BROUARD Sophie
CHOIMET Patrice
CIVEL Isabelle
DUFFY Jessica
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GENDRON Laurent
GIRAUD Françoise
HÉREL Régis
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LEBRETON Jean-Pierre
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
NOBLET Pierre-Yves
PARRÉ Patrick
ROY Valérie
TESSIER Christine
VIDAL-BLANCHARD Audrey

Étaient excusés et représentés :

Aurélié DEBORDE ayant donné pouvoir à Sylvie BROUARD
Teddy ROBERT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEBRETON

Secrétaire de séance : Pierre NOBLET

Transmission à la préfecture de L.A. le
Publication le

25 MARS 2026

LA HAYE
FOUASSIÈRE

DÉLIBÉRATION n° 2026-03-02

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026

AFFAIRES GÉNÉRALES
Conseil municipal
Détermination du nombre d'adjoints

Vincent MAGRÉ expose :

Le Conseil municipal peut déterminer librement le nombre d'adjoints appelés à siéger.

Le nombre ne peut cependant pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 8 adjoints maximum.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 et L2122-2,

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la création de 8 postes d'adjoints au maire.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 20/03/2026

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Pierre NOBLET

